

L'intérêt général : dès aujourd'hui, l'affaire de tous ?

Une réflexion collective pour agir

Contexte du colloque du 12 janvier 2018

Depuis 2014, une réflexion collective a fait l'objet d'un cheminement sur les moyens de prendre en compte les évolutions de l'intérêt général.

Bien que par essence universel et intemporel, le concept d'intérêt général – inventé en France – a besoin de s'incarner dans l'espace et dans le temps pour devenir un principe actif. Pour cela, **3 leviers** permettent de l'appréhender concrètement : la **vision partagée** qui soude la volonté des personnes à « faire société », **l'action collective transformatrice** qui permet de dépasser ses propres enjeux pour contribuer à l'avenir collectif, ainsi que la **gestion régulatrice** qui sécurise l'arbitrage et la garantie de l'équilibre entre l'épanouissement de chacun et la prise en compte des besoins de tous. Pour agir en cohérence, 3 sphères s'articulent et se complètent : le pouvoir d'engagement des personnes, la capacité d'action des organisations et la légitimité du système politique.

Le colloque du 12 janvier 2018 a eu pour objectif d'éclairer chacun de ces 3 leviers et de permettre ainsi de contribuer à définir des pistes concrètes pour mieux répondre aux défis actuels.

Ce colloque est le fruit d'une **démarche en 3 temps** :

- Un **groupe de travail pluridisciplinaire** de 16 membres a cheminé durant 18 mois sur les mutations du concept d'intérêt général en France, en abordant sa dimension politique, juridique, historique et philosophique. Le rapport collectif « intérêt général : nouveaux enjeux, nouvelles alliances, nouvelle gouvernance » a été publié en novembre 2015.
- **Eclairage des « Think Tanks »** : ce rapport a été adressé aux trente principaux « Think Tank » Français pour avis. Deux séminaires ouverts ont été organisés pour étayer les fruits du rapport initial, et une synthèse collective a été rédigée à l'été 2016.
- Le **Colloque du 12 janvier 2018** a mis en débat ces résultats avec les décideurs publics et privés. 18 mois de travail ont permis de mobiliser 23 organisations pour co-construire le colloque. 300 personnalités, représentatives de la diversité des organisations et des territoires, ont répondu à l'invitation de venir construire ensemble. Les Actes ont été publiés à l'été 2018.

23 organisations mobilisées



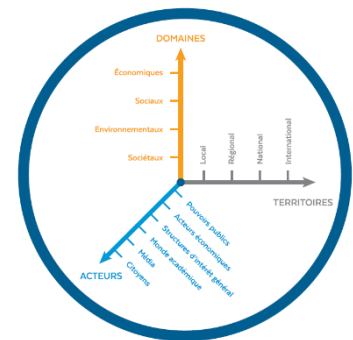
Le colloque en synthèse

Le 12 janvier 2018, le colloque au CESE « L'intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous ? » a rappelé que pour faire face aux défis de ce début de XXI^{ème} siècle, nous devons mobiliser à la fois toutes les énergies et tous les leviers pour inventer ensemble des solutions à la hauteur des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et sociétaux. Qu'en retenir en synthèse ?

Une vision systémique sur le quoi (une triple articulation à réussir), sur le qui (3 sphères pour agir en cohérence) et sur le comment (3 leviers complémentaires : Vision – Action – Gestion)

L'ampleur des transformations actuelles exige de prendre du recul pour analyser comment réussir une réelle cohérence entre les actions publiques et privées menées. La situation nécessite une **triple articulation** :

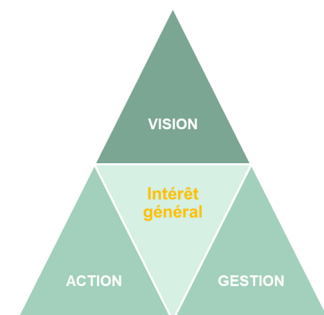
- **Entre les domaines d'actions** puisqu'ils sont de plus en plus interconnectés entre eux,
- **Entre les territoires** car il doit y avoir un lien pertinent du local à l'international,
- **Et entre les acteurs** (Pouvoirs publics, entreprises, syndicats, associations, fondations, acteurs académiques...) dans la mesure où chacun mobilise des leviers complémentaires.



Cette triple articulation ne concerne pas seulement le système politique, elle s'applique aussi aux personnes et aux organisations. De la cohérence entre l'action de ces **trois sphères** naît la capacité à « faire société ». De ces trois sphères, c'est actuellement celle de la co-construction entre les organisations qui est la moins bien appréhendée.

Cette vision systémique a été clairement décrite dans le livre collectif « Bien commun : vers la fin des arrogances ! »¹.

Ceci établi, encore faut-il identifier les leviers dont nous disposons collectivement pour agir au service de l'intérêt général. Une réflexion mobilisant une équipe pluridisciplinaire a permis d'établir que pour devenir un « principe actif », la notion d'intérêt général, universelle et intemporelle par essence, devait s'incarner dans le temps et dans l'espace. Pour lui permettre d'éclairer le « faire société », **3 leviers** sont à articuler : la Vision partagée, l'Action collective transformatrice et la Gestion Régulatrice.



De la cohérence de l'articulation des leviers : Vision - Action – Gestion ...

La vision partagée permet de mobiliser les énergies et de faire adhérer à un projet collectif qui permet d'engager chacun au service de tous. L'action collective transformatrice permet de co-construire des solutions qui ne pourraient être inventées que par un seul. La gestion régulatrice permet de faire les arbitrages nécessaires pour assurer un vivre ensemble harmonieux. Plus que la seule performance de chacun de ces leviers, c'est leur articulation qui permet une réelle pertinence face aux besoins des personnes et des territoires, notamment des plus fragiles.

¹ Livre collectif publié aux éditions DALLOZ, Collection JURIS Associations, décembre 2015

L'analyse de l'articulation entre les leviers permet de souligner que chacun d'eux ne relève pas du même périmètre, ni de la légitimité des mêmes acteurs, ni même de la même temporalité. La matrice ci-contre en donne les clés de lecture.

Axe prioritaire du « pour quoi »	GESTION	ACTION	VISION
Fondement de la légitimité	Démocratie représentative	Démocratie délibérative	Démocratie participative
Périmètre d'action prioritaire	Loi / Norme	La pratique / l'entreprendre	Engagement
Acteurs à la manœuvre	Pouvoirs publics	Organisations (publiques et privées)	Personnes

Le choix collectif à réaliser est celui de définir le « juste » barycentre entre ces leviers. Il est important de constater que l'ordre des priorités n'est pas sans impact sur les résultats obtenus. Depuis 200 ans, le levier prioritaire du modèle français est celui de la Gestion au travers de la primauté du droit. D'autres choix sont possibles : celui du pragmatisme en plaçant le levier de l'Action collective comme axe central, ou celui du volontarisme en plaçant celui de la Vision partagée comme prioritaire. Dans notre histoire de France, ces leviers ont été différemment pondérés selon les époques et les défis collectifs à relever.

Ainsi, face aux mutations actuelles de la société, l'enjeu n'est pas tant de vouloir changer le concept structurant de l'intérêt général, colonne vertébrale de l'unité française depuis 2.000 ans, mais de redéfinir l'équilibre des leviers : Vision – Action – Gestion.

... aux questions pour réinventer un barycentre adapté à la situation

Face aux nouveaux besoins, notamment des plus fragiles, il convient de se poser trois séries de questions structurantes :

- Quel **nouveau barycentre entre Vision, Action et Gestion** ? Celui de la Gestion qui est actuellement privilégié est-il le bon angle d'approche des mutations ?
- Quel **choix de la méthode** pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer ce nouveau barycentre ? L'éthique du dialogue est-il le moyen le plus cohérent pour assurer une acceptabilité de la légitimité des décisions ?
- Quelle(s) **temporalité(s)** nous donnons nous pour réussir ce défi collectif de redonner confiance dans notre capacité collective à répondre aux nouveaux enjeux et besoins ? L'ampleur des enjeux n'exige-t-il pas d'établir des solutions qui ne peuvent pas toutes se situer sur le même plan temporel ? Comment articuler décisions d'actions à court terme, choix stratégiques à moyen terme, et orientations structurantes à long terme ?

C'est au regard de ces trois séries de questions que chacun – système politique, organisation et personne – peut se situer pour réévaluer son propre modèle à la fois de performance, de pertinence et de contribution à l'intérêt général. Cette nécessité individuelle pour chacun doit s'accompagner d'une réelle capacité collective à co-construire des solutions. Le choix de la méthode est donc structurant pour conduire le changement nécessaire.

3 pistes pour commencer à agir dès aujourd'hui !

Sur chacun des leviers pour activer l'intérêt général, une piste concrète a été identifiée :

- Pour la **vision partagée** : les Objectifs du Développement Durable, signés par la France en septembre 2015, est un engagement systémique qui montre la convergence des domaines et la cohérence entre les territoires. De plus, le 17^{ème} Objectif invite à faire alliance pour réussir.
- Pour l'**action collective transformatrice** : le mouvement de co-construction territoriale est un lieu d'observation et d'expérimentations d'une nouvelle capacité à faire ensemble.
- Pour la **gestion régulatrice** : une meilleure appropriation du droit d'expérimentation, ainsi que son extension à un droit d'expérimentation partenariale, sont les moyens de se doter d'une capacité à tester les solutions tout en posant un cadre de référence. Il convient de ne pas trop rapidement vouloir poser un cadre normatif qui n'est pas adapté aux phases d'émergence et d'expérimentations de l'innovation sociétale.

Les suites du colloque

Pour donner suite au colloque du 12 janvier 2018, et à la publication des Actes, le Comité de pilotage de la démarche a fixé une « feuille de route ».

3 axes d'actions complémentaires pour mobiliser autour des résultats

Afin de partager le fruit de la démarche engagée depuis 2014, **3 pistes sont explorées** :

- La mise à disposition des travaux auprès des **3 Assemblées de la République** et du **Gouvernement**,
- Une ouverture vers les acteurs de la **CivicTech** pour élargir le débat grâce aux outils numériques,
- Un lien avec le **monde académique** pour identifier les moyens de nourrir grâce aux résultats des travaux menés la recherche d'une part, et les contenus pédagogiques d'autre part.

Un plan d'action sera progressivement mis en œuvre sur chacun de ces axes.

Suivi des travaux

Le **Comité de pilotage** comprend les représentants des 23 organisations mobilisées pour l'organisation du colloque. Il peut être complété à tout moment par les organisations qui souhaitent y contribuer.

Une **équipe projet** a été mise en place pour suivre plus particulièrement l'avancée des travaux.

Sous le pilotage de Hugues SIBILLE, avec le soutien de Charles-Benoît HEIDSIECK (Le RAMEAU), l'équipe comprend Cédric CZABO (AMRF), Emmanuel DUPONT (CGET), Daniel LEBEGUE (ORSE), Philippe JAHSHAN (Mouvement Associatif), et Benoît MERIBEL (CFF).

Utilisation des travaux en « open source »

Chacune des organisations participantes aux travaux, et plus largement toutes les organisations publiques et privées ainsi que les territoires, sont invités à se saisir des travaux pour nourrir leur propre réflexion et/ou les mettre en débat.

A titre d'exemple, ces travaux sur les mutations de l'intérêt général ont nourri **2 livres collectifs** :

- « **Bien commun : vers la fin des arrogances !** » publié en 2016 par 33 co-auteurs qui éclairent sur une vision systémique de nos enjeux collectifs,
- « **L'Alchimie du bien commun** » illustre au travers de 13 exemples inspirants les dynamiques qui peuvent nous donner collectivement confiance dans notre capacité collective à relever les défis de ce début de XXI^{ème} siècle. Il a été publié le 1^{er} octobre 2018 à l'occasion de la cérémonie de (Re)Connaissance du bien commun qui a eu lieu à l'Assemblée Nationale, organisée par la Fondation pour la Co-construction du bien commun.